



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

**RÉSIDENCE LE BOISÉ STE-THÉRÈSE:
ENFIN UN RÈGLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE!**

(Saint-Jérôme, le 19 mars 2010)- Les 45 syndiqué-es de la résidence Le Boisé Ste-Thérèse, qui héberge 103 personnes âgées à Sainte-Thérèse, ont voté à 90 % en faveur d'une entente permettant la signature d'une première convention collective CSN. Ce règlement a permis de mettre fin à une grève générale illimitée déclenchée par les syndiqué-es le 14 octobre 2009 et cessée le 17 décembre de la même année pour exiger un rehaussement majeur de leurs conditions de travail qui s'apparentaient jusqu'ici aux normes du travail. L'entente a été signée le 16 février dernier.

Pour Jeff Begley, vice-président responsable du secteur privé à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), ce règlement arrive à point nommé. « Il est clair que l'appui des résidants et la détermination des travailleuses et des travailleurs ont permis de faire un bond important dans l'amélioration de leurs conditions de travail pour enfin reconnaître la valeur de leur contribution ».

La nouvelle convention collective comporte des hausses salariales variant de 22 à 27 % selon les catégories d'emploi pour les quatre années du contrat qui se terminera en janvier 2012. Ces ajustements incluent le versement d'une année de rétroactivité salariale de 4 %. Les primes de nuit, de soir et d'orientation sont majorées de manière significative et vont dorénavant s'appliquer à l'ensemble du personnel.

Des avancées significatives ont aussi été enregistrées au chapitre des vacances. Les salarié-es obtiennent quatre semaines payées après trois ans de service et cinq semaines après dix ans. Ils pourront bénéficier de deux congés fériés supplémentaires, les portant à dix congés par année. Une banque de journées de maladie est également introduite dans la nouvelle convention collective.

L'entente prévoit une nouvelle clause de protection contre la sous-traitance et les contrats à forfait. Les dispositions relatives à la liberté d'action syndicale ont aussi été bonifiées, permettant aux représentant-es du syndicat d'accomplir correctement leurs différents mandats syndicaux.

Les salarié-es de la résidence Le Boisé Ste-Thérèse sont membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement de la région des Laurentides (CSN). Ils sont affiliés à la Fédération de la santé et des services sociaux qui compte plus de 125 000 membres œuvrant dans les établissements privés et publics.

-30-

Pour information :
Johanne Lafond, présidente
Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres
d'hébergement de la région des Laurentides - CSN
Cellulaire : 514 501-8500

Luc Steben, conseiller syndical
Services régionaux CSN Laurentides
450 438-4196